



PLAN LOCAL D'URBANISME



Plan des servitudes d'utilité publique



LÉGENDE

Servitudes relatives à l'établissement de canalisations de transport et de distribution de gaz (servitude I3)

—○— Canalisation de transport de gaz

Servitudes relatives à l'établissement de canalisations de transport d'électricité (servitude I4)

—●— Canalisation électrique souterraine

Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles en application des articles L.526-1 et L.526-2 du code de l'environnement (servitude PM1)

■ Risques d'effondrement ou d'affaissement du sol liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques (servitude PT2) des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

—■— Servitude liée aux faisceaux hertziens

—■— Servitude liée au centre radioélectrique de Houilles

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (servitude PT3)

—ZZ— C 270 et 271 / FO F95125 posés en conduites multiples

Servitudes relatives aux chemins de fer (servitude T1)

—■— Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer

Servitudes aéronautiques de dégagement (servitude T5)

—■— Limite cotée de zone de dégagement de l'aéroport de Paris le Bourget